Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
Mme DAHINDEN

DB2021-01 MODIFICATIONS DE LA DELIBERATION 2020-78 RELATIVE AUX AMORTISSEMENTS

Monsieur le Maire rappelle au conseil les régularisations faites concernant les dotations aux amortissements par la délibération 2020-78 du 10 décembre 2020 : certaines durées d'amortissements avaient été modifiées passant de 5 ans à 10 ans. Or, Monsieur le trésorier informe le conseil qu'une fois une durée d'amortissement définie et une première dotation effectuée, le conseil ne peut changer une durée d'amortissement et en conséquence sa dotation annuelle. Le conseil en prend note.

Pour les autres amortissements prévus par la délibération 2020-78, le conseil décide à l'unanimité de maintenir les décisions prises.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
Mme DAHINDEN

DB2021-02 NOTIFICATION DE JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF ET RECOURS

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a été assignée en justice pour l'annulation du certificat d'urbanisme opérationnel 02759117K0030 délivré pour la réhabilitation d'un bâtiment situé aux prés Catteaux en vue d'y fonder une habitation. Ce changement de destination avait été prévu et approuvé par le préfet lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune.

Le tribunal administratif a jugé la demande de la partie adverse d'annulation du certificat d'urbanisme opérationnel recevable et condamne la commune à verser 1 800 € au requérant. Le délai d'appel est de 2 mois.

Monsieur le Maire demande au conseil s'il souhaite faire appel de la décision rendue le 28 Décembre 2020. **A l'unanimité, le conseil décide de ne pas faire appel de la décision rendue et autorise Monsieur le Maire à l'acquittement des sommes de dédommagement dues.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
Mme DAHINDEN

DB2021-03 DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture au conseil des différentes demandes de subvention reçues. Après les avoir examinées, **le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :**

- Comité des fêtes de Saint-Pierre-de-Cormeilles	4 500 €
- Les Sages du Frédet	500 €
- Union des Anciens Combattants de Saint-Pierre –de-Cormeilles	800 €
- Les Musicales de Cormeilles	1 500 €
- Association des Parents d'Elèves du Collège Europe de Cormeilles (APECE)	150 €
- Secours catholique de Cormeilles	150 €
- Centre de Formation d'Apprentis Interconsulaire de l'Eure (CFAIE)	70 €
- Maison Familiale Rurale de Blangy	70 €

Et à la majorité :

- Amis des Monuments et Sites de l'Eure (AMSE)	50 €

D'autres demandes de subvention sont attendues et feront l'objet d'un examen lors d'une prochaine réunion du conseil.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
Mme DAHINDEN

DB2021-04 COTISATION AU REFUGE ANIMAL AUGERON

Monsieur le Maire informe le conseil que la cotisation pour l'année 2021 au refuge Augeron s'élève à 541.80 €. **Le conseil à l'unanimité donne son accord pour son paiement.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
Mme DAHINDEN

DB2021-05 CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU SDIS (SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'EURE)

Monsieur le Maire informe le conseil que la contribution pour l'année 2021 au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Eure s'élève à 13 746 €. **Le conseil donne son accord à l'unanimité au paiement des sommes dues.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
Mme DAHINDEN

DB2021-06 ETUDE DE DEVIS FRESQUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, lors de la dernière réunion, il a été remarqué que l'if classé du cimetière de la mairie n'apparaissait pas sur la fresque de la mairie. La Pépite d'Art qui a réalisé la fresque a envoyé un devis pour son ajout s'élevant à 80 € TTC. **Le conseil donne son accord à l'unanimité pour cet ajout sur la fresque pour le montant indiqué.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
Mme DAHINDEN

DB2021-07 ETUDE DE DEVIS POUR L'ENTRETIEN DU ROND-POINT DES FERMES DE LA CALONNE

Les cornus du rond-point des fermes de la Calonne nécessitent une taille. Monsieur le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise Cauvet Max d'un montant de 636 € TTC. **Le conseil à l'unanimité donne son accord à cette opération pour le montant donné. L'employé communal sera chargé du ramassage des tailles.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
Mme DAHINDEN

DB2021-08 DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE PASSAGE DU TRAIL DE LA CALONNE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier de l'association Sport et Nature de la Calonne sollicitant l'autorisation d'utiliser les chemins et voies de la commune afin d'y d'organiser le « Trail de la Calonne » le Dimanche 13 juin. D'autre part, l'association sollicite un soutien financier. **A l'unanimité, le conseil donne son accord à l'organisation de cette manifestation et décide d'attribuer une aide de 50€ en guise de soutien.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
Mme DAHINDEN

DB2021-09 DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE PASSAGE DE L'ENDURO DE LA COMMUNE

Le club motocycliste thibervillais sollicite l'autorisation d'emprunter les voies de la commune le 25 juillet 2021. **A la majorité, le conseil donne son autorisation.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

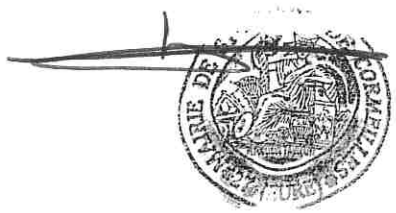

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
Mme DAHINDEN

DB2021-10 DEMANDE D'AUTORISATION D'UN HABITANT DE LA COMMUNE DE POSE D'UN MIROIR ROUTIER

Un habitant signale qu'il souhaiterait que soit installé un miroir au croisement de la route de Blangy et du chemin de la Gapillonière. Il mentionne, qu'en venant de Cormeilles, l'accès au chemin nécessite de tourner en plein virage ce qui est dangereux d'autant plus que les voitures venant en sens inverse ont peu de visibilité.

Même si il estime que la demande de cet habitant est légitime du fait des arguments présentés, **le conseil décide à l'unanimité de refuser la pose d'un miroir car le réfléchissement des phares des automobilistes notamment la nuit pourrait être également dangereux.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
Mme DAHINDEN

DB2021-11 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS D'ECLAIRAGE PUBLIC DU 1ER SEMESTRE 2020 AU SIEGE27

Monsieur le Maire informe le conseil que la participation de la commune pour la fourniture énergie de l'éclairage public s'élève à 1 342.08 € TTC.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité à l'acquittement de ces frais.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
Mme DAHINDEN

DB2021-12 CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SIEGE27 POUR LES TRAVAUX ROUTE DE LISIEUX

Monsieur le Maire mentionne au conseil que les travaux d'enfouissement de réseaux route de Lisieux s'élèvent à 205 000 € TTC, la participation de la commune étant de 34 166.66 €.

Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, l'inscription au budget de l'exercice sera effectuée au compte 20415 en section d'investissement, les travaux seront amortis sur une durée de 10 ans.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
Mme DAHINDEN

DB2021-13 PROPOSITION D'OFFRE DE MISSION DE MAITRÎSE D'ŒUVRE DE L'INGENIERIE27 DU DEPARTEMENT DE L'EURE POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG ET DE LA VOIE DOUCE

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet d'aménagement du centre bourg et la création de la voie douce en partenariat avec l'ingénierie 27 du département de l'Eure. Pour la mission de maîtrise d'œuvre, le montant des frais à s'acquitter est de 32 288.40 € TTC. **Le conseil donne à l'unanimité son accord à l'acquittement de cette somme. Elle sera inscrite au budget 2021 au compte 2031, les travaux découlant de l'étude ne seront pas amortis.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

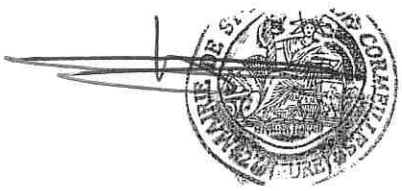

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
Mme DAHINDEN

DB2021-14 ETUDE DE DEVIS POUR LE NETTOYAGE DU RESEAU DU TOUT A L'EGOUT

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Touraine, 3ème adjoint, qui présente différents devis pour le nettoyage du réseau de tout-à-l'égout à savoir :

- le devis de l'entreprise VHC s'élevant à 2 040 € TTC,
- le devis de l'entreprise Vidange de la Chevalerie 2 400 € TTC

A l'unanimité, le conseil approuve les travaux envisagés et donne son accord à leur réalisation par l'entreprise VHC pour un montant de 2 040 € TTC.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
Mme DAHINDEN

DB2021-15 RELIURE DES REGISTRES MUNICIPAUX

La secrétaire de mairie signale au conseil que les délibérations, comptes rendus du conseil municipal et arrêtés doivent être reliés. Monsieur le Maire présente au conseil le devis réalisé par l'entreprise SEDI s'élevant à 919.25 € TTC. **A l'unanimité, le conseil donne son accord.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
Mme DAHINDEN

DB2021-16 DEVIS POUR INSTALLATION DE DISPOSITIFS RELATIFS A LA REGLEMENTATION INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il est nécessaire d'installer divers points d'eau pour la mise en conformité de la commune par rapport au règlement départemental de défense extérieur contre l'incendie et en conséquence, pour permettre à certains projets d'aboutir.

Pour la fourniture de poteaux incendie, les propositions de STGS sont les suivantes :

- l'implantation d'un poteau route de Thiberville pour un montant de 4 840.80 € TTC,
- l'implantation d'un poteau route de Blangy pour un montant de 5 076.00 € TTC,
- l'implantation d'un poteau route de Cavicourt pour un montant de 5 434.80 € TTC ;

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour ces implantations pour les montants précités.

Pour la mise en place d'une réserve incendie de 120 m3, Monsieur le Maire présente au conseil plusieurs devis. **Après étude des différents devis présentés, le conseil décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise Caffin pour un montant de 31 824 € TTC. La somme sera inscrite en section investissement au compte 2156 du budget 2021.**

Monsieur le Maire mentionne qu'il envisage de faire une demande de dotation aux équipements des territoires locaux (DETR) pour amoindrir le coût de ces installations pour la commune. **Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord pour qu'il puisse entreprendre les démarches nécessaires.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
Mme DAHINDEN

DB2021-17 DEMANDE D'AIDE D'UNE HABITANTE

Madame Lefevre, 2ème adjointe, expose au conseil les conclusions de la réunion de la commission CCAS qui a étudié la demande d'aide d'une habitante. Jugeant la demande d'aide fondée au vu des justificatifs fournis par l'habitante, **le conseil décide à l'unanimité qu'une aide de l'ordre de 200 € sera versée pour le règlement des frais de cantine de ses enfants.** Cette somme sera versée directement à l'organisme collecteur.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
Mme DAHINDEN

DB2021-18 ACHAT DE RAYONNAGE ARCHIVES DE LA MAIRIE

Qualiconsult, en charge de la réalisation du document unique de la mairie, qui a pour rôle de conseiller la mairie en matière d'équipement pour la sécurité des agents, a préconisé que les rayonnages en plastique des archives de la mairie soient remplacés par des rayonnages métalliques adaptés. 3 devis ont été réalisés par :

- Bureau Vallée pour un montant de 573.33 € HT,
- Bruneau pour un montant de 535 € HT,
- Achat Public pour un montant de 437.85 € HT.

Le conseil décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise Bruneau. L'employé communal sera chargé d'installer le rayonnage commandé et d'y entreposer les boites d'archives existantes.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 4 mars, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme PERDRIX (donne pouvoir à Mme GUEHL)

Secrétaire de séance :
Mme CHAPRON

DB2021-19 ETUDE DE DEVIS POUR TRAVAUX EGLISE ET CIMETIERE

Monsieur le maire présente au conseil le devis de l'entreprise Maridor pour des travaux concernant l'église et le cimetière. Le devis comprend la fourniture et l'installation de divers éléments de plomberie pour un montant de 2 106.77 € TTC.

Le conseil approuvant les travaux envisagés donne son accord à l'unanimité sur le devis présenté. La somme sera inscrite dans les dépenses d'investissement du budget commune.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

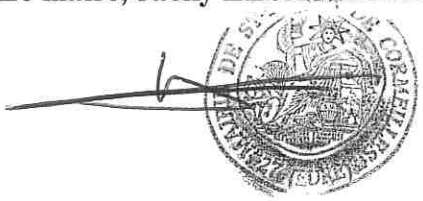

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 4 mars, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme PERDRIX (donne pouvoir à Mme GUEHL)

Secrétaire de séance :
Mme CHAPRON

DB2021-20 ACHAT DE MATERIELS D'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS

Monsieur le maire présente au conseil plusieurs devis réalisés pour l'achat d'un souffleur et d'une débroussailleuse.

Le conseil à l'unanimité décide de retenir la proposition de 669 € TTC de l'entreprise Paysant pour le souffleur et celle de Blangy Motoculture de 1 164 € TTC pour la débroussailleuse. Ces dépenses seront inscrites en dépenses dans la section d'investissement du budget commune et seront amorties sur 5 ans à compter de 2022.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 4 mars, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme PERDRIX (donne pouvoir à Mme GUEHL)

Secrétaire de séance :
Mme CHAPRON

DB2021-21 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX ECOLES DE CORMEILLES

Monsieur le maire informe le conseil que la participation de la commune aux écoles publiques de Cormeilles s'élève à 44 965.54 €. Le nombre des élèves de la commune est de 45.

Pour l'école Sainte-Marie, le nombre d'élèves de la commune est de 6.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement de la somme due aux écoles publiques de Cormeilles soit 44 965.54 € et décide d'attribuer une participation de 650 € par enfant à l'école Sainte-Marie.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 4 mars, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme PERDRIX (donne pouvoir à Mme GUEHL)

Secrétaire de séance :
Mme CHAPRON

DB2021-22 PARTICIPATION AU SIRGSC (Syndicat Intercommunal de Restauration du Groupement Scolaire de Cormeilles)

Monsieur le Maire informe le conseil que la participation de la commune au SIRGSC pour la commune s'élève à 7 733 **€.**

Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement de cette somme.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 4 mars, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme PERDRIX (donne pouvoir à Mme GUEHL)

Secrétaire de séance :
Mme CHAPRON

DB2021-23 ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire remercie Monsieur le receveur de sa présence et lui laisse la parole afin qu'il présente au conseil les comptes de gestion 2020 du budget assainissement.

Après avoir constaté leur adéquation avec les comptes administratifs, **le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2020 du budget assainissement.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 4 mars, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme PERDRIX (donne pouvoir à Mme GUEHL)

Secrétaire de séance :
Mme CHAPRON

DB2021-24 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Avant de procéder au vote des comptes administratifs 2020 du budget commune, Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il convient d'élire un président de séance puisque lui-même ne peut assurer cette fonction au regard des textes en vigueur. **Madame Dahinden est désignée à l'unanimité présidente par le conseil**.

Elle expose les comptes administratifs 2020 du budget assainissement qui sont les suivants :

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 BUDGET ASSAINISSEMENT

	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultats 2020	Reprise / exercice antérieur	Départ Budget 2021
Exploitation	**1 458.27**	8 257.27	6 799.00	34 385.36	41 184.36
Investissement	0.00	0.00	0.00	30 288.11	30 288.11
TOTAL	**1 458.27**	**8 257.27**	**6 799.00**	**64 673.47**	**71 472.47**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal procède au vote.

Les comptes administratifs 2020 du budget assainissement sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 4 mars, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme PERDRIX (donne pouvoir à Mme GUEHL)

Secrétaire de séance :
Mme CHAPRON

DB2021-25 AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Madame Dahinden hors la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal constatant un excédent d'exploitation de 6 799 € **décide à l'unanimité** de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice	6 799.00 €
Résultats antérieurs reportés	34 385.36 €
Total du résultat à affecter	41 184.36 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	30 288.11 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-1 203.29 €
Besoin de financement	0 €
Affectation	41 184.36 €
Report en exploitation R002	41 184.36 €

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 4 mars, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme PERDRIX (donne pouvoir à Mme GUEHL)

Secrétaire de séance :
Mme CHAPRON

DB2021-26 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au conseil la préparation de budget primitif 2021 du budget assainissement préalablement établie par la commission finances. **Après en avoir débattu, le conseil municipal a ensuite procédé au vote du budget primitif 2021 du budget assainissement et arrêté à l'unanimité en recettes et en dépenses les sommes suivantes :**

Section d'exploitation	48 563.42 €
Section d'investissement	37 788.11 €

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 4 mars, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme PERDRIX (donne pouvoir à Mme GUEHL)

Secrétaire de séance :
Mme CHAPRON

DB2021-27 REVALORISATION DES TAXES D'ASSAINISSEMENT

Le conseil **à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taxes d'assainissement.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 4 mars, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme PERDRIX (donne pouvoir à Mme GUEHL)

Secrétaire de séance :
Mme CHAPRON

DB2021-28 ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2020 DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le receveur présente au conseil les comptes de gestion 2020 du budget commune. Considérant la concordance des comptes administratifs et des comptes de gestion du budget commune, **le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2020 du budget commune.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 4 mars, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme PERDRIX (donne pouvoir à Mme GUEHL)

Secrétaire de séance :
Mme CHAPRON

DB2021-29 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le maire laisse la parole à Madame Dahinden, **désignée présidente à l'unanimité par le conseil**, pour qu'elle expose les comptes administratifs 2020 du budget commune. Les comptes administratifs du budget commune sont les suivants :

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 BUDGET COMMUNE

	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultats 2020	Reprise / exercice antérieur	Départ Budget 2021
Fonctionnement	**266 479.11**	325 479.89	59 000.78	304 174.74	363 175.32
Investissement	71 003.96	161 571.28	90 567.32	- 96 788.19	- 6 220..87
TOTAL	**337 483.07**	**487 051.17**	**149 568.10**	**207 386.55**	**356 954.65**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal procède au vote.

Les comptes administratifs 2020 du budget commune sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 4 mars, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme PERDRIX (donne pouvoir à Mme GUEHL)

Secrétaire de séance :
Mme CHAPRON

DB2021-30 AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2020 DU BUDGET COMMUNE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratif de l'exercice 2020 pour le budget commune et constaté un excédent de fonctionnement de 59 000.78 €, **le conseil municipal décide à l'unanimité des affectations suivantes :**

Résultat de l'exercice	59 000.78 €
Résultats antérieurs reportés	304 174.74 €
Total du résultat à affecter	363 175.52 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 6 220.87 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 1 972.00 €
Besoin de financement	8 192.87 €
Affectation	363 175.52 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	8 192.87 €
Report en fonctionnement R002	354 982.65 €

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 4 mars, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme PERDRIX (donne pouvoir à Mme GUEHL)

Secrétaire de séance :
Mme CHAPRON

DB2021-31 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente au conseil la préparation de budget primitif 2021 du budget commune préalablement établie par la commission finances. **Après en avoir débattu, le conseil municipal a ensuite procédé au vote du budget primitif 2021 du budget commune et arrêté à l'unanimité en recettes et en dépenses les sommes suivantes :**

Section de fonctionnement	658 590.65 €
Section d'investissement	586 035.87 €

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

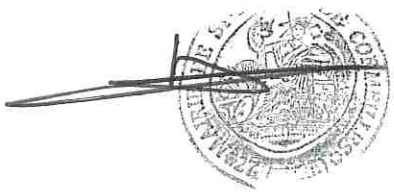

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 15 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 8 avril, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU — M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –- conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)
Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
M. DELABARRE

DB2021-32 VOTE DES TAXES LOCALES 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les taxes locales n'ont pas été augmentées depuis 2019. **Le conseil décide à l'unanimité d'appliquer une hausse 1%.** De ce fait, les taux sont les suivants :

- Taxe Foncière (bâti) : 29.43 (dont taux départemental)
- Taxe foncière (non bâti) : 15.53
- CFE : 14.16

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 15 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 8 avril, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU — M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –- conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)
Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
M. DELABARRE

DB2021-33 ETUDE DES DEMANDES DE SUBVENTION ET DES ADHESIONS

Monsieur le Maire donne lecture au conseil des demandes de subvention reçues. Il a été auparavant prévu par le conseil que seules les demandes de partenaires locaux seraient étudiées. **En conséquence, le conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :**

Les Riverains de la Calonne et ses ruisseaux	100 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Cormeilles	350 €
Le Judo Club de Lieurey (3 adhérents)	100 €

Pour l'adhésion à l'Union des Maires et des Elus de l'Eure, le conseil décide à l'unanimité de la reconduire en 2021 pour une cotisation de 117 €.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 15 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 8 avril, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU — M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –- conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)
Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
M. DELABARRE

DB2021-34 INDEMNITES DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Pour le gardiennage de l'église, le conseil à l'unanimité fixe les indemnités à 250 €. Monsieur le Maire est en charge de prononcer l'arrêté correspondant pour le remettre à la personne en charge du gardiennage.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 15 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 8 avril, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU — M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –- conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)
Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
M. DELABARRE

DB2021-35 MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2021-21 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX ECOLES DE CORMEILLES

Monsieur le Maire informe le conseil que pour l'école Sainte-Marie, le nombre d'élèves de la commune est de 7 enfants et non pas 6 comme la délibération DB2021-21 le prévoyait.

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour que la participation de 650 € par élève soit versée pour 7 élèves au lieu de 6.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

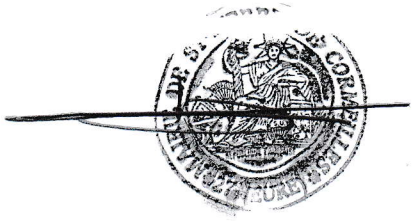

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 15 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 8 avril, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU — M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –- conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)
Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
M. DELABARRE

DB2021-36 FRAIS DE SCOLARITE POUR DEROGATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un enfant de la commune est scolarisé en primaire à l'école Sainte-Thérèse de Lisieux et que les frais de scolarité s'élèvent **à 385 €.**

Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement de cette somme.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

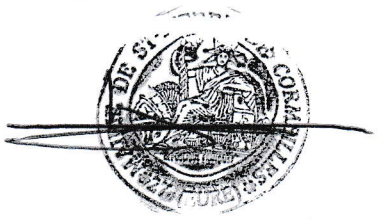

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 15 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 8 avril, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU — M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –- conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)
Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
M. DELABARRE

DB2021-37 ETUDE DE DEVIS POUR TRAVAUX AU CIMETIERE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Drumare qui informe le conseil qu'à l'occasion d'une livraison de matériaux une sépulture a été endommagée. Son propriétaire demande qu'elle soit réparée. Le montant du devis réalisé par la marbrerie Perdrix s'élève à **450 € TTC**.

Le conseil déplore qu'on ne puisse connaître davantage les circonstances de cet incident et **donne son accord à l'unanimité pour les travaux soient effectués par la marbrerie Perdrix pour le montant indiqué dans son devis.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 15 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 8 avril, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU — M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –- conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)
Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
M. DELABARRE

DB2021-38 INFORMATIQUE ET TRANSFERT DE DONNEES

Les ordinateurs de la mairie (fixe et portable) ont tous 2 une dizaine d'années et sont sous Windows7. Le prestataire des logiciels de la mairie a souligné à maintes reprises que le matériel utilisé tout comme les systèmes d'exploitation étaient obsolètes et que ce fait pourrait occasionner bon nombre de désagréments. Monsieur le Maire présente au conseil le devis réalisé par Another View pour le remplacement du matériel avec des systèmes d'exploitation appropriés. **Le devis présenté est de l'ordre de 2 368.60 60 € TTC.**

D'autre part, pour le transfert des données des logiciels de la mairie, **le devis de Berger Levrault s'élève à 360 € TTC.**

Conscient de la nécessité de ces investissements, le conseil donne son accord à l'unanimité aux devis présentés. Le matériel sera amorti sur une durée de 5 ans à compter de 2022.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 15 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 8 avril, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU — M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS — conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)
Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
M. DELABARRE

DB2021-39 VENTE DE MATERIEL COMMUNAL

La débroussailleuse pour l'entretien des espaces verts est ancienne et n'est plus adaptée aux travaux pour lesquels elle était destinée. Une proposition de rachat de ce matériel a été effectuée pour un montant de 100 €.

Le conseil donne son accord à l'unanimité à sa vente pour le montant proposé.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 15 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 8 avril, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU — M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS — conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)
Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
M. DELABARRE

DB2021-40 RENOUVELLEMENT ADHESION AU CNAS

Monsieur le Maire mentionne au conseil que **la cotisation 2021 au CNAS** (Comité National d'Action Sociale) **pour les 3 agents de la mairie s'élève à 636 €.**

Le conseil donne son accord à l'unanimité au paiement de cette cotisation.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 15 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 8 avril, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU — M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –- conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)
Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
M. DELABARRE

DB2021-41 ENTREPRISES RETENUES POUR L'APPEL D'OFFRES ET MONTANT DES TRAVAUX PAR LOTS

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a donné son accord à l'unanimité par délibérations antérieures au montant total des travaux envisagés pour l'appel d'offres (rénovation de la toiture de la mairie - réfection de la salle communale - construction d'un garage communal) et au choix des entreprises retenues pour les réaliser. Il convient toutefois de préciser pour quels types de travaux chaque entreprise a été retenue et pour quel montant.

Le détail est le suivant :

Lot 1 (gros œuvre et VRD) : MBTP	113 680.00 € HT
Lot 2 (charpente bois-ossature bois-bardage) : ROCHER	36 528.80 € HT
Lot 3 (couverture et désamiantage) : BERNAYENNE DE COUVERTURE	54 225.18 € HT
Lot 4 (menuiseries extérieures-métallerie) : ROCHER	15 304.63 € HT
Lot 5 (menuiseries intérieures-cloisons-doublages) : ROCHER	25 822.87 € HT
Lot 6 (revêtements de sols) : SOLS DELOBETTE	7 792.66 € HT
Lot 7 (peinture) : ZINE RENOV	6 110.00 € HT
Lot 8 (plomberie) : LE BASTARD THOMAS	8 878.00 € HT
Lot 9 (électricité-chauffage) : DB MORIN	14 195.00 € HT

Le conseil en prend note et réitère à l'unanimité son approbation sur ces précisions.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 15 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 8 avril, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU — M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –- conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)
Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
M. DELABARRE

DB2021-42 AUTORISATION AU MAIRE POUR AVENANTS OU TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux relatifs à l'appel d'offres ont été « évalués ». De ce fait, des travaux complémentaires peuvent être requis par les entreprises en fonction de l'état existant des bâtiments. Il sollicite l'autorisation du conseil de signer d'éventuels avenants dans la limite de 10 000 € HT sans avoir à requérir son accord préalable.

Le conseil estime que la commission en charge de la supervision des travaux tout comme l'architecte sont compétents pour estimer la véracité de frais supplémentaires imprévus et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les avenants ou devis complémentaires qui pourraient en résulter dans la limite de 10 000 € HT. Monsieur le Maire précise que, quoi qu'il en soit, il ne manquera pas d'en informer le conseil le cas échéant et remercie le conseil de la confiance qui lui est accordée.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 15 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 8 avril, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU — M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –- conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)
Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
M. DELABARRE

DB2021-43 MODIFICATION DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE

Du fait des travaux, le branchement électrique concernant la salle communale doit être modifié ce qui entraîne la suppression du branchement actuel. **Le devis réalisé par Enedis pour sa suppression s'élève à 271.20 TTC.**

Le conseil donne son accord à l'unanimité à cette suppression pour le montant indiqué.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 15 avril à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 8 avril, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU — M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS — conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)
Mme LEMOINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
M. DELABARRE

DB2021-44 ETUDE DE PROPOSITIONS POUR SOUSCRIPTION DE PRET BANCAIRE

Suite à la consultation de la commission finances et l'accord de principe du conseil donné antérieurement pour souscrire un prêt bancaire destiné au financement des travaux de la mairie (appel d'offres et mise en place de dispositifs de lutte contre l'incendie), **Monsieur le Maire suggère au conseil qu'un prêt de 200 000 € sur une durée de 20 ans et un autre de 50 000 € sur une durée de 2 ans soient effectués**. Il présente au conseil les propositions du Crédit Agricole et celles de la Caisse d'Epargne.

Après avoir comparé les différentes propositions (taux d'intérêts, échéances, frais de dossier), le conseil constate que les propositions de la Caisse d'Epargne son plus avantageuses. **En conséquence, le conseil donne son accord à l'unanimité aux propositions faites par la Caisse d'Epargne aux modalités suivantes :**

Emprunt de 200 000 € :
- Taux 0.93 %
- Durée 20 ans
- Echéance annuelle 11 005.11 €
- Frais de dossier 200 €

Coût Total du prêt : 20 302.17 €

Emprunt de 50 000 € (prêt relais)
- Taux 0.40 %
- Durée 2 ans
- Echéance annuelle : 200 €

Coût total du prêt : 500 € (intérêts 400 € + commission d'engagement 100 €)
Remboursement du capital à terme

N/2

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

Le conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les contrats relatifs à ces emprunts et à procéder aux versements et remboursements des fonds des dits prêts par remboursements dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 20 mai à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 11 mai, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
////////

Secrétaire de séance : M. HAROU

DB2021-45 ACHAT D'UNE VITRINE

Monsieur le Maire rappelle au conseil le devis réalisé par la menuiserie Vitoux pour la réalisation d'une vitrine afin d'entreposer des objets anciens de la mairie. Ce devis de 7 020 € TTC semblait élevé au conseil.

Un particulier vendant un meuble de bonne qualité pour la somme de 500 €, le conseil, ayant visionné quelques photos de ce dernier, choisit à l'unanimité d'acheter ce meuble.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

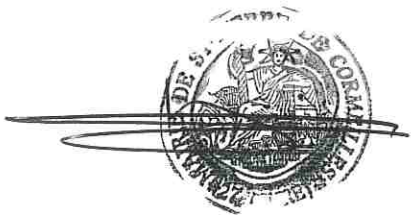

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 20 mai à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 11 mai, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
////////

Secrétaire de séance : M. HAROU

DB2021-46 DEVIS D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Drumare, responsable du cimetière. Celui-ci présente au conseil le devis de la marbrerie Perdrix pour le déplacement d'une concession afin qu'elle soit en alignement avec les autres d'un montant de 1 740 € TTC. Ce déplacement s'avère nécessaire non seulement pour gagner de la place mais aussi pour des questions d'esthétisme.

Le conseil estimant que les aménagements prévus sont justifiés donne son accord à l'unanimité au devis de la marbrerie Perdrix.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 20 mai à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 11 mai, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
////////

Secrétaire de séance : M. HAROU

DB2021-47 ACHAT DE TABLES D'EXTERIEUR

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Guehl afin qu'elle présente les devis qu'elle a fait réaliser pour l'achat de tables de pique-nique et d'une table de ping-pong qui seront entreposées au city stade.

Après avoir pris connaissance des différents devis, le conseil, à l'unanimité, décide d'opter pour la proposition de Discount collectivités et donne son accord pour une commande de 3 tables de pique-nique, 1 corbeille, et 1 table de ping-pong pour un montant de 2 367.50 € TTC.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 20 mai à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 11 mai, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
////////

Secrétaire de séance : M. HAROU

DB2021-48 REALISATION D'UNE ESTRADE POUR L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait été évoqué de réaliser une estrade pour l'église. Pour l'achat du bois nécessaire à sa réalisation qui sera effectuée par l'employé communal, il présente les devis réalisés par les différents fournisseurs.

Le conseil à l'unanimité donne son accord au devis de l'entreprise Gedibois d'un montant de 752.69 TTC .

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 20 mai à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 11 mai, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
////////

Secrétaire de séance : M. HAROU

DB2021-49 RENOVATION DES BOISERIES DE L'EGLISE

Monsieur le Maire mentionne au conseil que les boiseries de l'église du fait de leur ancienneté et des travaux ont besoin d'être époussetées et recirées. Le devis réalisé par l'entreprise Forêt à cet effet s'élève à **1 440 € TTC**.

Le conseil donne son accord à l'unanimité au devis présenté et à la réalisation de ces travaux.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 20 mai à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 11 mai, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
////////

Secrétaire de séance : M. HAROU

DB2021-50 NETTOYAGE DE BUSES

Monsieur Touraine informe le conseil qu'il lui a été signalé des problèmes d'engorgement du Frédet. Le nettoyage de 2 buses route de Thiberville et route des Bréards s'avère nécessaire.

L'entreprise Les pépinières du Frédet propose la réalisation de ce nettoyage avec pompage des matières vaseuses pour un montant de 720 € TTC.

Le conseil donne son accord à l'unanimité à la réalisation de ces travaux pour ce montant.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 20 mai à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 11 mai, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
////////

Secrétaire de séance : M. HAROU

DB2021-51 CONTRIBUTION COMMUNALE POUR L' ECLAIRAGE PUBLIC AU SIEGE27

Monsieur le Maire informe le conseil que la participation communale du 2ème semestre 2020 pour l'éclairage public au SIEGE27 s'élève à **817.81 € TTC**.

Le conseil donne son accord à l'unanimité à l'acquittement de cette somme.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

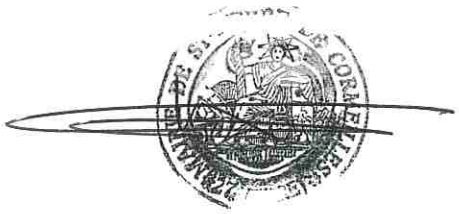

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 20 mai à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 11 mai, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
////////

Secrétaire de séance : M. HAROU

DB2021-52 PARTICIPATION AU SIEGE27 POUR LA MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il avait été envisagé de faire appel à un autre prestataire que le SIEGE27 pour la maintenance de l'éclairage public. Force est de constater qu'en cas de remplacement de luminaires ou de matériel, la participation de la commune est modérée du fait du partenariat instauré depuis de nombreuses années avec le SIEGE27. De plus, il faut considérer que beaucoup de luminaires seront à remplacer dans les prochains mois.

Le conseil estimant à l'unanimité que, mettre fin à cette collaboration n'est pas dans l'intérêt de la commune à court terme, donne son accord au règlement de la participation communale 2021 pour la maintenance de l'éclairage public au SIEGE27 de 2 399.16 € TTC.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 20 mai à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 11 mai, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
////////

Secrétaire de séance : M. HAROU

DB2021-53 TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge demande son avis sur le transfert de la compétence plan local d'urbanisme. En effet, la loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) prévoit le transfert automatique de cette compétence au 31 juillet 2012 à la communauté de communes sauf si au moins 25% des communes représentant 20% de la population s'y opposent dans les 3 mois précédents cette date.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de s'opposer à ce transfert automatique et en conséquence de conserver cette compétence.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 20 mai à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 11 mai, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
////////

Secrétaire de séance : M. HAROU

DB2021- 54 ANNULATION DE LA DELIBERATION DB2021-32 RELATIVE AUX TAXES LOCALES ET VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il avait été décidé d'augmenter les taxes locales de 1% et que cette décision avait été entérinée par la délibération DB2021-32 du 15 avril.

Or, la préfecture a informé la commune qui existait des règles de lien entre les différents taux et qu'il fallait appliquer une proportionnalité.

En conséquence, le conseil à l'unanimité décide d'annuler la délibération DB201-32 et de voter les nouveaux taux suivants :

- Taxe Foncière (bâti) : **29.43** (dont taux départemental)
- Taxe Foncière (non-bâti) **: 15.04**
- Cotisation Foncière des Entreprises **: 13.62**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 20 mai à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 11 mai, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
////////

Secrétaire de séance : M. HAROU

DB2021- 55 PASSAGE DU RALLYE DE LISIEUX

L'Ecurie de la Côte Fleurie sollicite l'autorisation du conseil du **passage du rallye de Lisieux sur la commune le 18 septembre 2021**. Deux passages de ce rallye auront lieu : le premier de 10h30 à 15h, le second de 18h à 22h par le carrefour du Faulq, le château d'eau, la route du Boulay.

Le vote du conseil est le suivant : 3 membres contre, 1 abstention, 9 pour. **A la majorité, le conseil donne l'autorisation au passage du Rallye de Lisieux sur les voies de la commune déterminées par la demande de l'Ecurie de la Côte Fleurie et charge Monsieur le Maire de prononcer l'arrêté correspondant.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 20 mai à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 11 mai, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
////////

Secrétaire de séance : M. HAROU

DB2021-56 SIGNALISATION DE L'IF DU CIMETIERE ET ACHAT D'UN IF

Comme demandé lors du précédent conseil, Monsieur Delabarre présente au conseil le projet de panneau pour la signalisation de l'if classé du cimetière. D'autre part, il suggère qu'un second if soit planté le 5 juin lors de l'inauguration des travaux de l'église.

A l'unanimité, le conseil alloue un budget de l'ordre de 150 € pour la réalisation de panneaux et l'achat du second if. Monsieur Touraine est chargé de contacter les différents fournisseurs pour la réalisation de panneaux et l'if sera acheté auprès d'une jardinerie locale.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 20 mai à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 11 mai, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
////////

Secrétaire de séance : M. HAROU

DB2021-57 RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE ENTRETIEN DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un agent d'entretien est nécessaire pour le ménage de l'église. Dans un premier temps et compte tenu des travaux, il propose de recruter un agent pour un CDD du 22 mai au 30 juin pour 6h hebdomadaires. Dans un second temps, un nouveau contrat sera conclu pour un nombre d'heures moindre.

Le conseil donne son accord à l'unanimité au recrutement d'un agent supplémentaire selon les modalités exposées et charge Monsieur le Maire d'en informer la personne ayant postulé.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille-vingt-et-un le 20 mai à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 11 mai, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
////////

Secrétaire de séance : M. HAROU

DB2021-58 ACHAT DE MATERIEL POUR LES ELECTIONS

Monsieur le Maire signale au conseil que l'achat d'une urne électorale est nécessaire pour les prochaines élections du mois de juin. Une urne réglementaire a un coût d'environ 300 €. Actuellement, les fournisseurs sont en rupture de stock. Monsieur le Maire a sollicité d'autres communes pour un éventuel prêt.

En l'absence de prêt possible, le conseil à l'unanimité donne son accord à l'achat d'une nouvelle urne dès qu'un approvisionnement sera possible pour le montant estimé.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt et un le 8 juillet à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 29 juin, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. LEGAY – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. DRUMARE donne pouvoir à M. LESAULNIER
M. DELABARRE donne pouvoir à Mme PAUTRE
Mme PERDRIX donne pouvoir à M. HAROU
Mme LEMOINE donne pouvoir à Mme DAHINDEN

Secrétaire de séance :
M. COLAS

2021-59 DEVIS POUR TRAITEMENT DES ARCHIVES MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle au conseil que des documents anciens ont été retrouvés et qu'il conviendrait de les trier afin de les archiver de façon réglementaire. Le Centre de Gestion de l'Eure (CDG27) étant habilité à proposer du personnel pour la réalisation de ce type de mission a été contacté. Pour la réalisation de cette prestation estimée à 5 jours, le devis réalisé est de 1 200 €.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à la réalisation de cette prestation et charge Monsieur le Maire de signer le devis et la convention réglementant cet accord.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt et un le 8 juillet à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 29 juin, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. LEGAY – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. DRUMARE donne pouvoir à M. LESAULNIER
M. DELABARRE donne pouvoir à Mme PAUTRE
Mme PERDRIX donne pouvoir à M. HAROU
Mme LEMOINE donne pouvoir à Mme DAHINDEN

Secrétaire de séance :
M. COLAS

2021-60 ACHAT DE MATERIEL DE NETTOYAGE

Monsieur le maire fait part au conseil que l'agent d'entretien de l'église a établi une liste du matériel dont il avait besoin. La commande auprès de l'entreprise Henri Julien serait de l'ordre de 170 € HT. En sus de cette commande, l'agent a besoin d'une rallonge électrique et de sacs aspirateur.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à la passation de cette commande et aux achats supplémentaires effectués dans un magasin local.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt et un le 8 juillet à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 29 juin, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. LEGAY – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. DRUMARE donne pouvoir à M. LESAULNIER
M. DELABARRE donne pouvoir à Mme PAUTRE
Mme PERDRIX donne pouvoir à M. HAROU
Mme LEMOINE donne pouvoir à Mme DAHINDEN

Secrétaire de séance :
M. COLAS

2021-61 MISE A DISPOSITION D'UNE ESTRADE

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une commande de bois a été effectuée pour la réalisation d'une estrade. Toutefois cette réalisation a été différée, certains éléments étant en cours de ré-approvisionnement chez le fournisseur.

De ce fait, l'achat d'une estrade a été envisagé. Le conseil ayant pris connaissance du coût d'une estrade chez les différents fournisseurs et la commande de bois étant déjà été effectuée pour la réaliser, **le conseil décide à l'unanimité de ne pas retenir cette option**.

Toutefois, un concert du festival des « Musicales de Cormeilles » étant prévu le 10 Août dans l'église de la commune, le président de l'association suggère à Monsieur le Maire la location d'une estrade. Monsieur le Maire présente au conseil le devis réalisé par l'entreprise TRIPTYK qui s'élève à 250 € HT.

Le conseil, à l'unanimité, estimant que cette solution est la plus adaptée compte tenu de la situation ci-dessus exposée, donne son accord à la location d'une estrade pour le 10 Août et autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

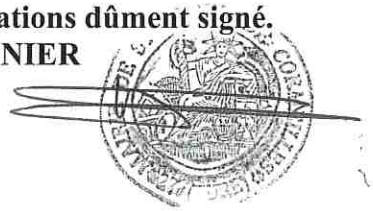

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt et un le 8 juillet à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 29 juin, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. LEGAY – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. DRUMARE donne pouvoir à M. LESAULNIER
M. DELABARRE donne pouvoir à Mme PAUTRE
Mme PERDRIX donne pouvoir à M. HAROU
Mme LEMOINE donne pouvoir à Mme DAHINDEN

Secrétaire de séance :
M. COLAS

2021-62 PARTICIPATION AUX CHARGES SCOLAIRES DE L'ECOLE PUBLIQUE DE CORMEILLES

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la participation de la commune aux écoles de Cormeilles a été prévue au budget.

Pour l'école publique de Cormeilles, la participation de la commune s'élève à 44 965.54 €.
Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à l'acquittement de cette somme.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt et un le 8 juillet à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 29 juin, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. LEGAY – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. DRUMARE donne pouvoir à M. LESAULNIER
M. DELABARRE donne pouvoir à Mme PAUTRE
Mme PERDRIX donne pouvoir à M. HAROU
Mme LEMOINE donne pouvoir à Mme DAHINDEN

Secrétaire de séance :
M. COLAS

2021-63 RESENCEMENT DES PROJETS 2022 SIEGE27

Monsieur le Maire informe le conseil que le SIEGE27 demande aux communes quels sont leurs projets pour établir un programme prévisionnel des travaux de réseaux d'électricité et d'éclairage public pour 2022.

Après en avoir discuté, le conseil décide à l'unanimité de demander des travaux lieu-dit Vallée au lièvre et route de Blangy.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt et un le 8 juillet à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 29 juin, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. LEGAY – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. DRUMARE donne pouvoir à M. LESAULNIER
M. DELABARRE donne pouvoir à Mme PAUTRE
Mme PERDRIX donne pouvoir à M. HAROU
Mme LEMOINE donne pouvoir à Mme DAHINDEN

Secrétaire de séance :
M. COLAS

2021-64 DEMANDE DE POSE DE PANNEAU CHEMIN DE LA HOULETTE

Un riverain chemin de la Houlette informe le conseil que des véhicules s'engagent dans le chemin et sont contraints de faire demi-tour puisqu'il n'y a pas d'issue. Il demande qu'un panneau soit installé. Le conseil s'étonne que ce phénomène soit courant **mais, à l'unanimité, accepte qu'un panneau « voie sans issue » soit installé si son approvisionnement n'engage pas de frais pour la commune. Monsieur le Maire se charge de demander au service habilité de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge s'il dispose d'un panneau à céder à la collectivité.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt et un le 8 juillet à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 29 juin, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. LEGAY – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. DRUMARE donne pouvoir à M. LESAULNIER
M. DELABARRE donne pouvoir à Mme PAUTRE
Mme PERDRIX donne pouvoir à M. HAROU
Mme LEMOINE donne pouvoir à Mme DAHINDEN

Secrétaire de séance :
M. COLAS

2021-65 ETABLISSEMENT DU PROJET DE DELIBERATION DES ENTRETIENS PROFESSIONNELS

Monsieur le Maire mentionne qu'il souhaitait mener les entretiens professionnels annuels avec les agents mais qu'il a été constaté qu'aucune délibération n'avait été prise pour les instaurer. Cette mise en œuvre (obligatoire à compter du 1er Janvier 2015) n'a pas été réalisée du fait que le secrétariat à cette époque était assuré par du personnel non permanent.

Elle nécessite l'élaboration d'un projet de délibération, la transmission de ce projet au CDG27, et, après l'avis de ce dernier, une délibération définitive.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rédiger et soumettre un projet de délibération au CDG27. Selon l'avis du CDG27, la délibération sera soumise à l'approbation du conseil ultérieurement.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt et un le 8 juillet à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 29 juin, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. LEGAY – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. DRUMARE donne pouvoir à M. LESAULNIER
M. DELABARRE donne pouvoir à Mme PAUTRE
Mme PERDRIX donne pouvoir à M. HAROU
Mme LEMOINE donne pouvoir à Mme DAHINDEN

Secrétaire de séance :
M. COLAS

2021-66 ETABLISSEMENT DU PROJET DE DELIBERATION TELETRAVAIL

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les mesures relatives au télétravail qui était préconisé à 100% pendant la période de confinement pour les agents pouvant l'exercer ont été assouplies par la circulaire du 26 mai 2021 du ministère de la transformation et de la fonction publique à raison de :

Pour les agents à temps plein.

- 1 jour en présentiel par semaine à compter du 26 mai,
- 3 jours de télétravail par semaine à compter du 9 juin
- 2 jours de télétravail à partir du 1er juillet
- Retour au régime de droit commun avec possibilité d'un nouvel accord au 1er septembre

Depuis mars 2020 à ce jour, le télétravail a été expérimenté par la secrétaire de mairie à raison de 3 à 2 jours sur ses 4 jours hebdomadaires de travail. En juin, la secrétaire a fait part à Monsieur le Maire qu'elle estimait qu'un jour de présence par semaine en mairie était insuffisant, d'autant plus que les élections approchaient. Il a donc été convenu qu'elle serait présente en mairie le mardi et le jeudi. Elle a aussi mentionné qu'elle souhaiterait que cette organisation soit maintenue au 1erSeptembre selon les mêmes modalités tout en précisant qu'il pouvait être mis fin au télétravail à tout moment par la collectivité et, qu'en cas d'impératif, il était prévu, dans sa mise en place, son déplacement en mairie si le jour était télétravaillé (en conséquence le lundi ou le vendredi).

Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rédiger et soumettre un projet de délibération accompagnée de la charte formalisant cet accord au CDG27. Selon l'avis du CDG27, la délibération finale sera soumise à l'approbation du conseil pour un éventuel maintien de cette organisation.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt et un le 8 juillet à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 29 juin, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. LEGAY – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. DRUMARE donne pouvoir à M. LESAULNIER
M. DELABARRE donne pouvoir à Mme PAUTRE
Mme PERDRIX donne pouvoir à M. HAROU
Mme LEMOINE donne pouvoir à Mme DAHINDEN

Secrétaire de séance :
M. COLAS

2021-67 ADHESION A LA MISSION REFERENT SIGNALEMENT DU CDG27

Le CDG27 informe le conseil que, depuis le 1er mai 2020, tout employeur public devait se doter pour ses agents d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, d'harcèlement et d'agissements sexistes. Ce dispositif se traduit notamment par la désignation d'un référent compétent dans ces domaines.

En conséquence, les centres de gestion normands ont décidé de proposer à l'ensemble des collectivités normandes une nouvelle mission facultative « Référent signalement » dès le 1er septembre 2021 avec gratuité d'adhésion. Seuls feront l'objet d'une tarification, les signalements traités soit 365 € par signalement pour une collectivité affiliée ou 635 € pour une collectivité non affiliée.

Le conseil donne son accord à l'unanimité à l'adhésion de la commune au dispositif de référent signalement proposé par le CDG27 et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt et un le 8 juillet à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 29 juin, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. LEGAY – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. DRUMARE donne pouvoir à M. LESAULNIER
M. DELABARRE donne pouvoir à Mme PAUTRE
Mme PERDRIX donne pouvoir à M. HAROU
Mme LEMOINE donne pouvoir à Mme DAHINDEN

Secrétaire de séance :
M. COLAS

2021-68 CONVENTION DE DECLARATION DES MEUBLES DE TOURISME

La déclaration en mairie des meublés de tourisme et chambres d'hôtes est obligatoire. La communauté de communes informe le conseil qu'elle bénéficie du service Déclaloc et propose aux communes de souscrire gratuitement à cet outil. Ainsi, les propriétaires mettant à disposition un bien pour le tourisme et l'hébergement pourront faire leur déclaration directement en ligne s'ils le souhaitent.

Pour l'utilisation de ce service, la communauté de communes propose qu'une convention soit signée avec la commune.

Le conseil à l'unanimité décide de souscrire à cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention réglementant cet accord avec la communauté de communes.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

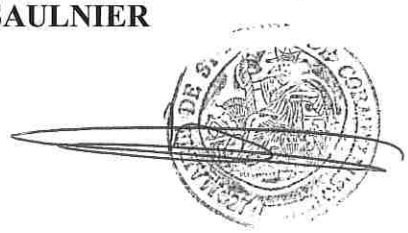

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt et un le 8 juillet à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 29 juin, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. LEGAY – M. COLAS - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. DRUMARE donne pouvoir à M. LESAULNIER
M. DELABARRE donne pouvoir à Mme PAUTRE
Mme PERDRIX donne pouvoir à M. HAROU
Mme LEMOINE donne pouvoir à Mme DAHINDEN

Secrétaire de séance :
M. COLAS

2021-69 REMPLACEMENT D'UNE FENETRE DE LA MAIRIE

Une fenêtre de la mairie est endommagée et doit être remplacée. Le devis réalisé par l'employé communal auprès de l'entreprise Pasquet Menuiseries s'élève à 651.35 € HT.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à son remplacement et au devis présenté.
Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER

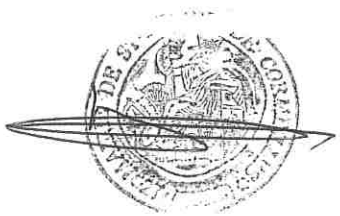

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 23 septembre à 20h à Saint-Pierre-de-Cormeilles, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme DAHINDEN – M. HAROU – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme PAUTRE (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)
Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme LEFEVRE)

Secrétaire de séance :
M. LEGAY

DB2021-70 DEPLACEMENT DE TOMBE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Drumare, responsable de la gestion du cimetière. Ce dernier fait part au conseil qu'un devis de la Marbrerie Prochet a été réceptionné par la mairie pour un déplacement de tombe et ce, sur la demande d'un descendant du défunt.

Monsieur Drumare rappelle au conseil que, pour pouvoir déplacer une sépulture, l'autorisation de tous les descendants du défunt est requise, qu'il convient ensuite qu'une demande soit faite préalablement au conseil qui est seul souverain pour décider de la véracité d'une telle demande. Si le conseil estime que la demande est justifiée pour l'esthétisme du cimetière, c'est à lui d'effectuer des devis auprès des entreprises locales.

Prenant en compte ces considérations et les jugeant pertinentes, le conseil à l'unanimité décide de ne pas approuver le devis réalisé.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 23 septembre à 20h à Saint-Pierre-de-Cormeilles, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme DAHINDEN – M. HAROU – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme PAUTRE (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)
Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme LEFEVRE)

Secrétaire de séance :
M. LEGAY

DB2021-71 ETUDE DE DEVIS POUR TRAVAUX D'ELECTRICITE DE L'EGLISE

Monsieur Drumare signale au conseil que des travaux d'électricité complémentaires se sont avérés nécessaires dans l'église notamment pour l'éclairage du cœur mais aussi pour le chauffage. En effet, l'éclairage pour la mise en valeur des vitraux du chœur de l'église prévu initialement est insuffisant. De même, les éléments de chauffage prévus ne permettent pas de chauffer suffisamment l'église.

En conséquence, un devis a été demandé à l'entreprise Lebellois. Ce dernier s'élève à 6 402 € TTC.

Le conseil prend note de ces constats et estime qu'ils sont justifiés. Il donne à l'unanimité son accord pour ces travaux complémentaires pour le montant du devis présenté par l'entreprise Lebellois.

Monsieur le Maire mentionne au conseil que l'entreprise Losier de Saint-Pierre-de-Cormeilles offre à la commune les travaux de maçonnerie réalisés dans l'église. Monsieur le Maire comme le conseil remercient vivement cette entreprise de sa collaboration et de ce don.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 23 septembre à 20h à Saint-Pierre-de-Cormeilles, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme DAHINDEN – M. HAROU – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme PAUTRE (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)
Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme LEFEVRE)

Secrétaire de séance :
M. LEGAY

DB2021-72 TRAVAUX DE CHAUFFAGE DE LA MAIRIE

Monsieur Drumare informe le conseil qu'un radiateur de la mairie est défectueux et qu'il reste en puissance maximale en permanence. Après prise de conseil auprès de l'entreprise Lebellois, il s'avère que réparer ce radiateur serait plus couteux que de le remplacer.

Pour la pose d'un nouveau radiateur et sa fourniture, le devis de l'entreprise Lebellois s'élève à 350.40 € TTC. Le conseil à l'unanimité donne son accord pour la réalisation de ces travaux et au devis correspondant à leur réalisation.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 23 septembre à 20h à Saint-Pierre-de-Cormeilles, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme DAHINDEN – M. HAROU – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme PAUTRE (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)
Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme LEFEVRE)

Secrétaire de séance :
M. LEGAY

DB2021-73 PROGRAMMATION DES TRAVAUX DU SIEGE27 POUR 2022

Monsieur le conseil mentionne au conseil que Le SIEGE27 a estimé les travaux de distribution de l'électricité publique lieu-dit la Catterie. Les travaux nécessaires sont estimés à 155 000 € TTC. La part à la charge de la commune s'élèverait approximativement à 7% soit 9 041.67 € HT.

Le conseil donne à l'unanimité son accord pour que ces travaux soient inscrits dans la programmation du SIEGE27 pour 2022 et réalisés.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

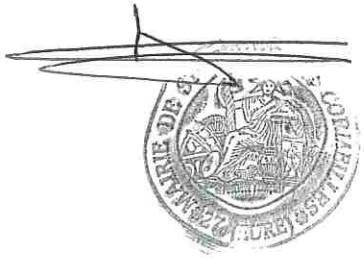

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 23 septembre à 20h à Saint-Pierre-de-Cormeilles, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme DAHINDEN – M. HAROU – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme PAUTRE (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)
Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme LEFEVRE)

Secrétaire de séance :
M. LEGAY

DB2021-74 DEVIS D'ANALYSES DES EAUX DE LAGUNAGE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Touraine. Celui-ci a constaté que des randonneurs étaient tentés de s'approvisionner en eau à la source du Frédet. Or, on ignore si cette eau est potable ou pas. Pour s'en assurer, Monsieur Touraine a demandé des devis afin de procéder à son analyse.

Les devis réalisés par l'entreprise Labéo sont de 67.40 € TTC pour détecter la présence de nitrates ou de 267.60 € TTC pour une analyse plus approfondie.

Le conseil décide à l'unanimité qu'une analyse complète serait préférable et donne son accord au devis de de 267.60 € TTC.

D'autre part, Monsieur Touraine informe le conseil que la DDTM a signalé que le bilan 24h de la station d'épuration était incomplet et ne permettait pas d'attester de conformité des tests réalisés. Malheureusement, la configuration du terrain de la station d'épuration empêche le positionnement du matériel de tests à l'endroit préconisé par les services de la DDTM. Une solution devra être apportée pour pouvoir effectuer des tests conformes.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 23 septembre à 20h à Saint-Pierre-de-Cormeilles, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme DAHINDEN – M. HAROU – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme PAUTRE (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)
Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme LEFEVRE)

Secrétaire de séance :
M. LEGAY

DB2021-75 AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE LA MEDECINE PREVENTIVE DU CDG27

Monsieur le Maire rappelle que la loi n° 84-153 du 26 janvier 1984 modifiée autorise les centres de gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives et que de ce fait, un service Médecine est proposé aux collectivités. Pour y inscrire une collectivité, une convention doit être signée entre les 2 parties. Or, la convention auparavant signée entre le CDG27 et la commune arrive à son terme.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil si ce dernier l'autorise à signer la nouvelle convention.

Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec le CDG27 et à procéder à toutes formalités afférentes.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 23 septembre à 20h à Saint-Pierre-de-Cormeilles, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme DAHINDEN – M. HAROU – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme PAUTRE (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)
Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme LEFEVRE)

Secrétaire de séance :
M. LEGAY

DB2021-76 ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CDG27

Monsieur le Maire rappelle au conseil sa délibération du 5 novembre 2020 (2020-61) mandatant le centre de gestion à la mise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire auquel la commune adhérait. Le conseil d'administration du centre de gestion a attribué ce marché au courtier Sofaxis avec la compagnie d'assurance CNP. Le centre de gestion propose à la commune d'adhérer à ce nouveau contrat.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'y adhérer à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025 aux conditions suivantes :

- pour les agents CNRACL : risques (décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité, maladie ordinaire) avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire, au taux de 6.40 % de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus)

- pour les agents IRCANTEC : tous les risques avec une franchise de 15 jours fixes sur le risque de maladie ordinaire au taux de 1,10 % de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus).

Pour tous les agents, l'assiette de cotisation sera composée du traitement brut indiciaire auquel s'ajoutent la nouvelle bonification indiciaire, le supplément familial de traitement et les charges patronales.

En conséquence, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer les documents contractuels en résultant et prend acte que la collectivité peut quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un préavis de 6 mois.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 23 septembre à 20h à Saint-Pierre-de-Cormeilles, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme DAHINDEN – M. HAROU – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme PAUTRE (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)
Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme LEFEVRE)

Secrétaire de séance :
M. LEGAY

DB2021-77 MISE EN PLACE DES ENTRETIENS PROFESSIONNELS

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, lors de la réunion du 8 juillet 2021 il a été autorisé à rédiger et soumettre un projet de délibération relatif à la mise en place des entretiens professionnels dans la collectivité. Le projet soumis a reçu un avis favorable du CDG27. Le conseil doit donc entériner ce projet pour le rendre effectif à savoir :

Les critères servant de base à l'appréciation de la valeur professionnelle des agents lors de l'entretien professionnel sont les suivants :

- aptitudes générales aux fonctions : connaissances professionnelles et techniques, adaptation, sens du service public, sens des responsabilités,

- efficacité dans les fonctions : qualité du travail, rapidité, respect des délais, motivation et participation, régularité dans travail, sens de l'organisation, autonomie, respect des objectifs,

- sens des relations humaines : aptitude au travail d'équipe et à la collaboration (qualités relationnelles internes), écoute, courtoisie, politesse, qualité et fiabilité des réponses apportées (qualités relationnelles avec le public)

- assiduité au service : ponctualité, présence, disponibilité.

Le conseil donne à l'unanimité son accord à la mise en place des entretiens professionnels suivant les critères ci-dessus définis et charge Monsieur le Maire d'établir les fiches de poste en concertation avec les agents de la collectivité afin de mener les entretiens professionnels en fin d'année.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 23 septembre à 20h à Saint-Pierre-de-Cormeilles, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme DAHINDEN – M. HAROU – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme PAUTRE (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)
Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme LEFEVRE)

Secrétaire de séance :
M. LEGAY

DB2021-78 DELIBERATION HEURES COMPLEMENTAIRES ET HEURES SUPPLEMENTAIRES DES AGENTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil que jusqu'à ce jour les heures complémentaires ou supplémentaires des agents font l'objet d'un repos compensateur d'une durée égale. Aucune délibération n'entérine ce fait donc il convient de délibérer sur ce sujet.

Plusieurs options sont au choix de la collectivité :
- les rémunérer (au montant de l'heure normale ou avec majoration),
- accorder un repos compensateur (égal ou majoré uniquement pour les heures supplémentaires).

Le conseil à l'unanimité décide de maintenir la pratique en vigueur qui est la suivante :

- les heures complémentaires et supplémentaires des agents font l'objet d'un repos compensateur égal

- leur récupération est effective sur présentation d'une fiche de demande d'absence signée par l'agent et Monsieur le Maire (au même titre que les congés annuels)

- les repos compensateurs sont soldés au cours de l'année civile.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 23 septembre à 20h à Saint-Pierre-de-Cormeilles, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme DAHINDEN – M. HAROU – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme PAUTRE (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)
Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme LEFEVRE)

Secrétaire de séance :
M. LEGAY

DB2021-79 MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la secrétaire de mairie a demandé son maintien en télétravail effectif depuis mars 2020 à raison de 2 jours par semaine sur ses 4 jours travaillés et que le conseil l'a autorisé à soumettre au CDG27 un projet de délibération accompagné d'une charte de télétravail (délibération 2021-66 du 8 juillet 2021). Le CDG27 a rendu un avis favorable.

Monsieur le Maire précise, qu'à tout moment, à la demande de la collectivité, une présence ponctuelle de l'agent plus élargie sur le lieu de travail peut être requise par nécessité de service.

Le conseil donne son accord à l'unanimité au télétravail de la secrétaire de mairie 2 jours par semaine aux modalités définies par la charte de télétravail et charge Monsieur le Maire de prononcer l'arrêté correspondant.
Le conseil se réserve toutefois le droit de revenir sur cet accord en début d'année 2022 si nécessaire.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

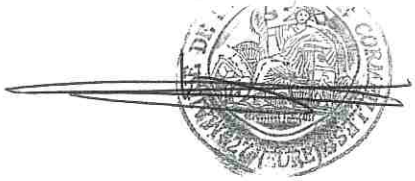

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 23 septembre à 20h à Saint-Pierre-de-Cormeilles, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 16 septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme DAHINDEN – M. HAROU – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme PAUTRE (donne pouvoir à Mme DAHINDEN)
Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme LEFEVRE)

Secrétaire de séance :
M. LEGAY

DB2021-80 HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Depuis la période de confinement à ce jour, la mairie était ouverte au public uniquement le jeudi. **Le conseil à l'unanimité décide qu'elle sera désormais ouverte au public le mardi et le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h à 16h**. Le secrétariat reste joignable le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à12h30 et de 13h à 16h30.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

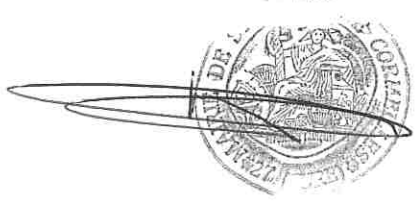

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 4 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 octobre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

Secrétaire de séance :
Mme PERDRIX

DB2021-81 DETERMINATION DE LA DATE DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE DES AGENTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil que la journée de solidarité était jusqu'alors offerte aux agents de la commune et correspondait à la journée du Maire. Or, en raison de la règle des 1607h obligatoire pour les collectivités, la journée du Maire est supprimée. En conséquence, il appartient au conseil municipal d'instituer une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées pour l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire.

Suite à l'avis favorable du comité technique du CDG27 rendu le 5 octobre 2021, le conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer la journée de solidarité le lundi de pentecôte pour les agents travaillant le lundi. Le temps de travail à effectuer sera l'équivalent d'une journée de travail de l'agent ou de la moyenne de ses heures hebdomadaires. Ce temps de travail sera :

- déduit des heures complémentaires ou supplémentaires précédemment cumulées par l'agent (heures de récupération) si l'agent décide de ne pas travailler,
- ou à défaut travaillé ou à effectuer.

Pour les agents ne travaillant pas le lundi ou ayant un cumul d'heures complémentaires ou supplémentaires insuffisant qui ne souhaiteraient pas travailler cette journée, les heures dues pour la journée de solidarité seront à effectuer en supplément de leurs heures de travail habituelles sur leur(s) jour(s) travaillé(s) dans la limite de 10h journalières. Ces dispositions sont à effet en date du 5 octobre 2021, jour de l'avis favorable du comité technique du CDG27, et, sauf décision expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du CDG27, elles seront reconduites tacitement chaque année.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 4 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 octobre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –
Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

Secrétaire de séance :
Mme PERDRIX

DB2021–82 REGULARISATION REGLE DES 1607 HEURES DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS

Le Maire informe les membres du conseil que la préfecture de l'Eure l'a avisé que la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 (art. 47, II) a abrogé la disposition de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui permettait légalement aux collectivités de maintenir, sous certaines conditions, un régime de temps de travail dérogatoire à la règle des 1607 heures. Les collectivités disposaient d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir les nouvelles règles relatives au temps de travail de leurs agents. Ces règles doivent entrer en vigueur au plus tard le 1er janvier suivant leur définition, soit, pour le bloc communal et intercommunal, au 1er janvier 2022.

Monsieur le Maire précise que la règle des 1607 heures est appliquée de longue date dans la collectivité sans qu'aucune délibération formalisant ce fait n'ait été prise. Pour rappel, **la durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :**

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25
Jours fériés	- 8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1.600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1.607 heures

Pour les agents travaillant à temps non complet, ce calcul est proratisé selon leur temps de travail. L'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 abrogeant le maintien des régimes dérogatoires, **la journée du Maire est supprimée.** Vu l'avis favorable du comité technique du 5 octobre 2021, l**e conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le maintien de ces dispositions.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 4 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 octobre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

Secrétaire de séance :
Mme PERDRIX

DB2021- 83 AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION MODIFIEE D'ADHESION AU SERVICE DE LA MEDECINE PREVENTIVE DU CDG27

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la réunion du 23 septembre 2021, le conseil l'a autorisé à signer la convention de renouvellement de l'adhésion au service de la médecine préventive du CDG27 pour les agents de la commune. Or, le CDG27 a modifié la convention initialement transmise et demande que le conseil statue de nouveau pour confirmer que les modalités d'organisation des visites médicales correspondent toujours aux attentes de la collectivité.

Le conseil à l'unanimité donne son autorisation à Monsieur le Maire à signer la convention modifiée pour permettre à la commune d'adhérer au service de médecine préventive du CDG27.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 4 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 octobre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

Secrétaire de séance :
Mme PERDRIX

DB2021- 84 COMMANDE DE PACK SMS

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Pautre, responsable de la commission info communication. Celle-ci rappelle au conseil que, quand un compte rendu, une gazette ou une information essentielle est mise en ligne sur le site internet de la mairie, certains habitants ont choisi d'en être alertés par sms. Une commande de 2000 SMS avait été effectuée en décembre 2020 sur la plate-forme Primo Texto et était valable un an. Il convient donc de procéder à une nouvelle commande pour 2022. Monsieur le Maire précise que la mise en ligne de ces informations sur le site internet de la commune a permis une économie considérable par rapport à une distribution papier même si on prend en considération la souscription de cette option.

En conséquence, le conseil donne à l'unanimité son accord à une nouvelle commande de 2000 sms pour un montant d'environ 150 € HT à Primo Texto.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 4 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 octobre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

Secrétaire de séance :
Mme PERDRIX

DB2021-85 ACHAT D'UNE ESTRADE

Monsieur le Maire notifie au conseil qu'il avait été envisagé d'acheter une estrade (podium modulable). Les devis réceptionnés par les différents fournisseurs pour cet achat sont de l'ordre de 4 500 € TTC. Le conseil estime que l'investissement est conséquent et sera long à rentabiliser par rapport à l'usage qui pourrait en être fait. Monsieur Drumare rappelle que la location ponctuelle de ce type de matériel s'élève à environ 250 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder à cet achat et de continuer à louer ce matériel en fonction des besoins.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

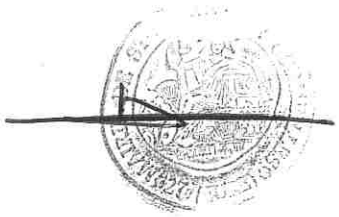

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 4 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 octobre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

Secrétaire de séance :
Mme PERDRIX

DB2021-86 ETUDE DE DEVIS POUR LA RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Drumare, responsable de la commission travaux. Ce dernier informe le conseil que plusieurs devis de maçonnerie, charpente et couverture ont été demandés aux entreprises locales pour la rénovation du préau de la cour de la mairie et que la commission travaux les a étudiés ce jour.

Monsieur le Maire signale au conseil que, pour soutenir l'emploi et aider les communes à mener leurs travaux, le Département a voté le 22 novembre dernier une enveloppe exceptionnelle de 5 M€ destinée à financer les chantiers inférieurs à 100 000 €. En conséquence, ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de subvention auprès du département puisque le préau fait partie du patrimoine de la commune.

Le conseil estime à l'unanimité que rénover le préau est nécessaire car il est utilisé lors de l'organisation d'évènements communaux et autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention correspondante. La décision définitive de réaliser ces travaux est assujettie au montant de la subvention qui pourrait être attribuée et fera l'objet d'une décision ultérieure du conseil.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 4 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 octobre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

Secrétaire de séance :
Mme PERDRIX

DB2021-87 ETUDE DE DEVIS DE REFECTION DES CHEMINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, lors de sa dernière réunion, ce dernier avait évoqué l'éventualité de rénover les chemins du Mousseaux, Tormellier et Bosseberts. Il laisse la parole à Monsieur Harou, responsable de la commission voirie. Monsieur Harou mentionne au conseil qu'il s'est rendu sur place accompagné de Monsieur le Maire et qu'il a contacté des entreprises locales pour déterminer la nature des travaux à effectuer et leurs montants. Au total, les travaux envisagés s'élèvent à plus de 50 000 € TTC ce qui représente un engagement financier important pour la commune qui, de plus, n'a pas été prévu au budget 2021

Monsieur le Maire souligne également que, pour l'un des chemins, une participation de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge pourrait être demandée.

En conséquence, le conseil à l'unanimité propose d'inscrire la prévision de ces travaux au budget 2022. Une actualisation des devis réceptionnés sera demandée en temps voulu pour une estimation au plus juste du montant des travaux à effectuer et sera étudiée en 2022.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 4 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 octobre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

Secrétaire de séance :
Mme PERDRIX

DB2021-88 TRAVAUX DE L'ECOLE PUBLIQUE DE CORMEILLES

Monsieur le Maire rappelle au conseil que des travaux d'investissement conséquents sont engagés par la commune de Cormeilles en vue de la rénovation de l'école publique. Or, la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles participe financièrement aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'école en fonction du nombre d'enfants de la commune qui y sont inscrits. Cette participation est déterminée en fin d'année et établie une fois les dépenses réalisées. Monsieur le Maire estime qu'il serait judicieux que les communes sachent au préalable quelles incidences financières ont les dépenses prévues sur leur participation financière avant qu'on leur demande de régler une participation d'un montant établi.

Le conseil à l'unanimité considère que ce constat est justifié et qu'il est normal que la commune ait une idée de sa participation financière avant qu'elle ait à s'en acquitter. Monsieur le Maire est chargé d'en informer Monsieur le Maire de Cormeilles.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 17 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints
M. LOSIER - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON
M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme GUEHL (donne pouvoir à Mme PAUTRE)

Secrétaire de séance :
Mme LEMOINE

DB2021-89 ETUDE DE DEVIS COLIS DES ANCIENS

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Dahinden, présidente de la commission CCAS. Celle-ci rappelle au conseil que la composition du colis des anciens et leur nombre ont été déterminés en concertation avec les membres de la commission. Un colis sera donc distribué aux habitants de plus de 70 ans. 72 colis seront distribués (46 colis 1 personne, 26 colis 2 personnes).

Pour leur composition, des devis ont été demandés à la ferme de la Houssaye et Carrefour Market. Le montant total s'élève à environ 2 500 € TTC.

Le conseil à la majorité donne son accord pour que les commandes soient effectuées pour ce montant approximatif.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 17 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints
M. LOSIER - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON
M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme GUEHL (donne pouvoir à Mme PAUTRE)

Secrétaire de séance :
Mme LEMOINE

DB2021-90 AVENANTS ET ADDITIFS TRAVAUX DE LA SALLE DES FÊTES

Pour la rénovation de la salle des fêtes, des travaux supplémentaires sont à prévoir entrainant des plus-values concernant le montant du marché initialement conclu par l'appel d'offres. Les devis réalisés par les entreprises partenaires sont les suivants :

- DB Morin pour l'électricité : 630 € HT et 1 540 € HT,
- Le Bastard pour la plomberie : 549 € HT et 115 € HT

La commission travaux a aussi estimé que la pose d'un garde-corps extérieur serait nécessaire. Des devis ont été réalisés auprès de l'entreprise Rocher et l'entreprise Terrier. Pour l'entreprise Rocher le montant du devis est de 5 978 € HT pour un garde-corps en aluminium, pour l'entreprise Terrier de 2 690 € HT pour un garde-corps en acier.

Un devis supplémentaire a été fourni par l'entreprise Terrier pour la fourniture et pose d'une rambarde avec un portillon pour sécuriser une descente extérieure de 1 540 € HT.

A la majorité, le conseil donne son accord aux devis des entreprises DB Morin, Le Bastard, et à ceux de l'entreprise Terrier.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 17 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints
M. LOSIER - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON
M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme GUEHL (donne pouvoir à Mme PAUTRE)

Secrétaire de séance :
Mme LEMOINE

DB2021-91 DEVIS POUR OUTILLAGE

L'employé communal a demandé à Monsieur le Maire de faire part au conseil de ses besoins d'outillage et de fournitures de signalisation.

Les devis réceptionnés par l'entreprise WURTH sont de 152.46 € TTC et de 619.67 € TTC. Après avoir pris connaissance de la composition des 2 devis, **le conseil à la majorité donne son accord au devis de 152.46 € et réserve son approbation éventuelle au devis de 619.67 € TTC à une date ultérieure.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 17 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints
M. LOSIER - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON
M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme GUEHL (donne pouvoir à Mme PAUTRE)

Secrétaire de séance :
Mme LEMOINE

DB2021-92 LOCATION DE MATERIEL

Pour effectuer des travaux de pompage à la station d'épuration, il a été nécessaire de louer une citerne à lisier. La facture réceptionnée par Ruaux Agricole s'élève à 504 € TTC.

Le conseil à l'unanimité remercie Monsieur le Maire de l'informer puisqu'il est habilité à souscrire ce type de commande sans son avis et donne son accord à l'acquittement de cette somme.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 17 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints
M. LOSIER - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON
M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme GUEHL (donne pouvoir à Mme PAUTRE)

Secrétaire de séance :
Mme LEMOINE

DB2021-93 ECLAIRAGE DES MEUBLES VITRINES DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Drumare, président de la commission travaux. Ce dernier informe le conseil que, suite à l'achat de meubles vitrines pour la mise en exposition de livres anciens et objets de la mairie, un devis d'éclairage a été demandé à l'entreprise Lebellois électricité. Celui-ci s'élève à 1 089.60 € TTC.

Le conseil prend note de ce projet et, à l'unanimité, décide d'étudier différentes solutions pour éclairer les vitrines avant de se prononcer.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 17 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints
M. LOSIER - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON
M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme GUEHL (donne pouvoir à Mme PAUTRE)

Secrétaire de séance :
Mme LEMOINE

DB2021-94 DEVIS POUR COMMANDE DE PLAQUES DE NUMEROTATION ET RUES

Monsieur Drumare informe le conseil que des plaques de rues et de numérotation doivent être commandées. Le devis réalisé par BG Sérigraphie s'élève à 499.20 € TTC. Monsieur Drumare précise au conseil que de nombreuses plaques de rues, chemins sont usées et qu'il serait judicieux de les recenser pour prévoir leur remplacement. Il propose également que le logo de la commune soit apposé sur chaque nouvelle plaque de ce type.

Le conseil estime que cette remarque est pertinente. En conséquence, le conseil à l'unanimité décide que seules les plaques de numérotation seront commandées à BG Sérigraphie pour un montant de 40 € HT. Le remplacement des plaques de rues et de chemins sera étudié ultérieurement.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 17 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints
M. LOSIER - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON
M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme GUEHL (donne pouvoir à Mme PAUTRE)

Secrétaire de séance :
Mme LEMOINE

DB2021-95 PARTICIPATION AU SIEGE27 ECLAIRAGE PUBLIC 1ER SEMESTRE 2021

Monsieur le Maire notifie au conseil que la participation au SIEGE27 pour l'éclairage public du 1er semestre 2021 s'élève à 1 562.42 € TTC. **Le conseil à l'unanimité donne son accord au paiement de cette participation.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 17 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints
M. LOSIER - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON
M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme GUEHL (donne pouvoir à Mme PAUTRE)

Secrétaire de séance :
Mme LEMOINE

DB2021-96 PARTICIPATION AU SIEGE27 ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ROUTE DE BLANGY ET LIEU DIT LA CATTERIE

Le SIEGE27 a procédé à l'enfouissement des réseaux route de Blangy les Catelets. La participation de la commune s'élève à 5 343.08 € TTC sur un montant total de travaux de 211 595.68 € TTC. Pour l'enfouissement des réseaux lieu-dit La Catterie prévu en 2022, la participation de la commune s'élèverait à 10 042 € de dépenses d'investissement sur un montant estimé de 161 000 € TTC.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement de la somme due au SIEGE27 relative à la participation de la commune pour l'enfouissement des réseaux route de Blangy les Catelets et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation de la commune avec le SIEGE27 pour les travaux lieu-dit la Catterie. Cette participation sera inscrite à la section des dépenses d'investissement au compte 20415 du budget commune 2022.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de la Corderie 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 17 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints
M. LOSIER - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON
M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme GUEHL (donne pouvoir à Mme PAUTRE)

Secrétaire de séance :
Mme LEMOINE

DB2021-97 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'AGENT D'ENTRETIEN DE L'EGLISE

Le contrat à durée déterminée de l'agent d'entretien de l'église arrive à échéance le 31/12/2021. L'agent demande que son intervention de 2 heures initialement prévue le samedi en période scolaire ou le vendredi pendant les vacances scolaires soit modifiée et souhaite intervenir uniquement le vendredi de 14h à 16h.

Le conseil à l'unanimité décide qu'un nouveau contrat à durée déterminée d'un an sera établi au jour et heures demandés par l'agent concerné.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 17 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints
M. LOSIER - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON
M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme GUEHL (donne pouvoir à Mme PAUTRE)

Secrétaire de séance :
Mme LEMOINE

DB2021-98 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU CONTRAT PREVOYANCE DES AGENTS

La collectivité adhère via une convention de participation au CDG27 à l'assurance maintien de salaire lorsque les agents passent à mi-traitement lors d'un arrêt maladie. Or, la compagnie d'assurance partenaire du CDG27 a résilié à titre conservatoire cette convention et propose son maintien sous condition d'une augmentation des taux négociés. Cela a pour conséquence d'augmenter les primes qui sont payées par les agents ayant souscrit à cette assurance. Deux choix sont soumis à la collectivité :

- renouveler son contrat employeur avec le CDG27 pour le contrat prévoyance,
- résilier son contrat employeur avec le CDG27 (la collectivité étant tenue dans ce cas de procéder à sa propre recherche d'un assureur concernant le risque prévoyance ou à ne plus proposer cette assurance).

Le conseil à l'unanimité décide de renouveler son contrat employeur relatif à la prévoyance avec le CDG27.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un le 17 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints
M. LOSIER - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON
M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme GUEHL (donne pouvoir à Mme PAUTRE)

Secrétaire de séance :
Mme LEMOINE

DB2021-99 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR RESERVE INCENDIE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un propriétaire souhaite vendre des terrains. Pour que ces derniers puissent être vendus comme étant constructibles, il est impératif de respecter la réglementation départementale de défense contre l'incendie. En conséquence, Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier d'engagement de ce propriétaire disant qu'il cédera à la commune le terrain équipé du dispositif de lutte contre l'incendie à la commune pour 1 € symbolique et qu'il prendra les aménagements nécessaires à sa charge.

Le conseil mentionne que ce n'est qu'une fois qu'un terrain est aménagé d'un dispositif de lutte contre l'incendie qu'il peut être cédé à la commune.

En conséquence, le conseil décide à l'unanimité qu'en l'état actuel aucune convention ne peut être convenue et signée entre la commune et le propriétaire concerné.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr